

Sécuriser la progression



Accédez à des informations
complémentaires via
www.integrale2015.be/fr/gouvernance

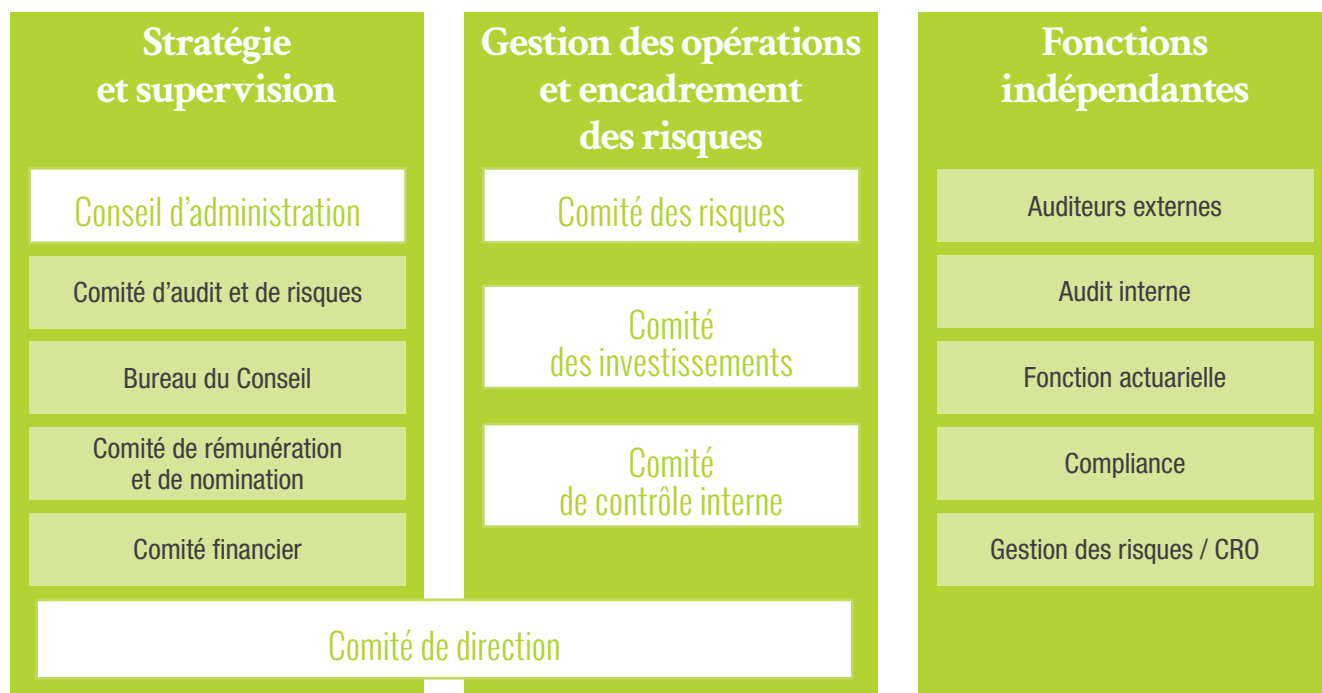


5

Gouvernance d'entreprise

Equilibre, transparence et équité

La gouvernance d'Integrale est faite d'équilibre, de transparence et d'équité. Ses organes de pilotage partagent une philosophie de gestion où les attributions sont claires et précises. Elles sont réparties en 3 lignes de front :



Valérie Wattelet, Chief Risk Officer (entrée en fonction le 15 février 2016)

De notre bonne gouvernance

Tous les organes de gouvernance d'Integrale se conforment aux exigences réglementaires de Solvabilité II. Début 2016, Valérie Wattelet a rejoint le Comité de direction en tant que CRO. Valérie a travaillé dans la gestion des risques et notamment à la mise en place de Solvabilité II chez Delta Lloyd Life entre février 2007 et février 2016. Avant cette expérience, elle a travaillé dans plusieurs départements (Risk, IT & Marketing) et sur diverses problématiques (ALM, US GAAP/IFRS, Entreprise Risk Management) pour plusieurs compagnies d'assurance en Belgique. Outre son diplôme en sciences actuarielles, Valérie dispose également d'un diplôme d'études spécialisées en gestion des risques financiers.

Dans les bonnes pratiques, soulignons le processus d'amélioration continue documenté par le logiciel Easy To Comply : un outil acquis en 2014 et pleinement mis en œuvre en 2015. Basé sur le principe de la remontée des incidents, ce système contribue de manière pratique à la gestion efficace des risques.

Integrale tient également à remercier les membres des divers comités de gestion pour leur importante mobilisation autour des défis d'Integrale en 2015 : une participation moyenne de 88,5 % est le signe d'une implication sincère et fiable dans notre gestion.

I. Stratégie et supervision

Conseil d'administration

L'administration de la Caisse commune est confiée à un conseil composé, en nombre égal, de représentants des entreprises membres et de représentants des affiliés, administrateurs indépendants et représentants des partenaires compris.

Les entreprises membres ou leurs délégués, réunis en Assemblée Générale, désignent les administrateurs qui les représentent. Les administrateurs représentant les affiliés sont nommés par voie d'élection conformément à l'arrêté royal du 26 novembre 2013 (ancien AR du 14 avril 1971).

Chaque groupe d'administrateurs choisit son Président. Les deux Présidents élus exercent alors alternativement la fonction pendant une année.

Le Conseil d'administration définit la stratégie générale, approuve la politique technique et exerce une surveillance sur la gestion et l'état des affaires. Il est assisté par les membres du Comité de direction et conformément aux statuts de la Caisse commune, il a créé en son sein quatre comités spécialisés : le Bureau du Conseil, le Comité d'audit et de risques, le Comité financier et le Comité de rémunération et de nomination.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2015

Administrateurs représentant les entreprises membres	Administrateurs représentant les affiliés
Francis Lefèvre, Président	Philippe Bervoets
Alain Byl	Bernard Bolly
Alain De Longueville	Johan Delesie
Étienne De Loose	Thomas Di Panfilo
Pierre Meyers	Sabine Moonen
Fritz Potemans	Georges Sels
Indépendants	Indépendants
Philippe Delaunois	Marcel Savoye, Président
Arnoud de Pret	-
Partenaires	Partenaires
Jean-Louis Davet	Pol Heyse
-	Bernard Thiry

► Le taux moyen des présences aux réunions du Conseil d'administration en 2015 est de 81 %.



Francis Lefèvre, Président du Conseil d'administration



Marcel Savoye, Président du Conseil d'administration



Comité d'audit et de risques

Le Comité d'audit et de risques supervise le bon fonctionnement et l'intégrité du reporting financier, en ce compris les comptes consolidés, et de l'affectation des ressources. Il vérifie l'efficacité des mécanismes de contrôle interne mis en place et des fonctions de contrôle indépendantes (Gestion des risques et Compliance). Il procède au suivi des activités de l'Audit interne. Le Comité d'audit et de risques formule toutes recommandations au Conseil d'administration dans les domaines relevant de sa compétence.

Comité d'audit et de risques au 31 décembre 2015

Pierre Meyers, Président

Johan Delesie

Arnoud de Pret

Alain De Longueville

Sabine Moonen

Bernard Thiry

► Le taux moyen des présences aux réunions du Comité d'audit et de risques en 2015 est de 84 %.



Pierre Meyers, Président du Comité d'audit et de risques

Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil poursuit l'exécution de la stratégie et en détaille les orientations. Il prépare les délibérations du Conseil d'administration.

Bureau du Conseil au 31 décembre 2015

Francis Lefèvre, Président

Marcel Savoye, Président

Bernard Bolly

Alain De Longueville

Etienne De Loose

Pierre Meyers

Sabine Moonen

Georges Sels

► Le taux moyen des présences aux réunions du Bureau du Conseil en 2015 est de 94 %.



Marcel Savoye, Président du Bureau du Conseil

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination, assisté par le Président du Comité de direction, formule des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres du Comité de direction. Il arrête les rémunérations des membres du Comité de direction et des membres des comités spécialisés, approuve l'enveloppe globale des rémunérations et la politique sociale et veille à la bonne application des règles relatives à l'exercice de fonctions extérieures.

Comité de rémunération et de nomination au 31 décembre 2015

Philippe Delaunois, Président

Pierre Meyers

Bernard Bolly

Georges Sels

► Le taux moyen des présences aux réunions du Comité de rémunération et de nomination en 2015 est de 95 %.



Philippe Delaunois, Président du Comité de rémunération et de nomination

Comité financier

Le Comité financier propose les allocations stratégiques des actifs, en estime le risque global et fait rapport au Conseil d'administration. Il se fait assister par des experts indépendants.



Arnoud de Pret, Président du Comité financier

Comité financier au 31 décembre 2015

Arnoud de Pret, Président

Alain De Longueville

Johan Delesie

Pierre Meyers

Sabine Moonen

Georges Sels

Les experts externes indépendants

Étienne de Callataÿ

Peter Vanden Houte

Philip Neyt

Hervé Coppens

► Le taux moyen des présences aux réunions du Comité financier en 2015 est de 94 %.

Comité de direction

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Direction effective, présidée par le Directeur général, a été renommée en Comité de direction. Ce comité est chargé de la gestion journalière d'Intégrale et de l'exécution des décisions du Conseil en toutes matières, en dehors de toute ingérence externe, et en toute objectivité.

Chaque membre du Comité de direction est responsable d'attributions spécifiques, mais tous exercent une responsabilité collective.

Le Comité de direction exerce un droit d'initiative sur la stratégie générale et la politique technique. Il fait rapport au Conseil d'administration.



► Fabian de Bilderling, Directeur développement et communication

► Luc Gaspard, Directeur juridique et fiscal

► Patrice Beaupain, Directeur financier et des ressources humaines

► Valérie Wattelet, Chief Risk Officer (entrée en fonction le 15 février 2016)

► Diego Aquilina, Directeur général, Président du Comité de direction

► Philippe Delfosse, Directeur général adjoint, Actuaire

II. Gestion des opérations et encadrement des risques

Comité des risques

Afin de conserver son indépendance par rapport aux activités génératrices de risques, le Comité des risques dépend hiérarchiquement du Comité de direction. Il est responsable de la mise en œuvre d'un système de gestion des risques et n'est pas impliqué, même de manière occasionnelle, dans des activités opérationnelles et commerciales.

Le Comité des risques s'assure que des politiques, des procédés et des pratiques efficaces sont en place pour la gestion des principaux risques d'Integrale. Il prépare les tableaux de bord et les rapports présentés au Conseil d'administration. Lors des comités, la Direction expose les événements et les décisions stratégiques qui sont susceptibles de modifier le profil de risque d'Integrale.

Le Comité des risques, dont le Président est un membre du Comité de direction, est composé :

- du Chief Risk Officer (CRO) ;
- du Compliance Officer ;
- du responsable du Contrôle interne.

Ce comité se réunit au minimum 6 fois par an et fait rapport en temps utile au Comité d'audit et de risques sur l'exposition aux risques encourus. Les procès-verbaux sont accessibles par intranet aux membres du Comité d'audit et de risques et du Conseil d'administration.

Comité des investissements

Le Comité des investissements veille au respect des limites définies par le Conseil d'administration en termes d'allocations stratégiques telles que définies dans les règles de placement. Il établit des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de la stratégie financière sur les objectifs définis et en suit périodiquement l'évolution. Il avertit le Comité financier et le Comité d'audit et de risques en cas de dépassement des limites, évalue tout nouvel investissement sur la base de critères définis et prépare les tableaux de bord et les rapports présentés aux comités.

Le Comité des investissements est composé des membres du Comité de direction et du gestionnaire du portefeuille des investissements. Il est présidé par un membre

du Comité de direction. Il se réunit au minimum 12 fois par an. Les procès-verbaux sont accessibles par intranet aux membres du Comité financier et du Conseil d'administration.

Comité de contrôle interne

Le Comité de direction est responsable de l'organisation et du bon fonctionnement du contrôle interne d'Integrale. Il en confie le suivi périodique au Comité de contrôle interne qui veille au respect des limites opérationnelles définies dans notre démarche ORSA, s'assure que l'entreprise se conforme aux réglementations liées au contrôle interne et prend connaissance des mesures adéquates prises. Une charte de contrôle interne a été rédigée. Elle comprend des mesures générales et des mesures spécifiques et ne se limite pas aux seuls processus comptables et financiers.

Le Comité de contrôle interne est composé de représentants de toutes les activités de la société. En 2015, ce comité s'est réuni trimestriellement sous la supervision d'un membre du Comité de direction.

III. Fonctions indépendantes

Audit interne

L'audit interne est un organe de pilotage qui rend compte au Comité d'audit et de risques en matière de maîtrise des activités d'Integrale. Il effectue des missions de contrôle au sein des différentes activités afin de s'assurer que les processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne sont mis en place de manière adéquate. Il fait, le cas échéant, des propositions pour améliorer l'efficacité de ces processus.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est externalisée. Elle établit un rapport sur les tarifs, la répartition bénéficiaire, la réassurance et le montant des provisions mathématiques. Elle formule également des avis sur la partie quantitative du modèle de gestion des risques. Dans

le cadre de la législation Solvabilité II, le contenu des tâches confiées à la fonction actuarielle sera étendu.

Compliance

La fonction de compliance est chargée de veiller au respect, tant par les membres du personnel que par les administrateurs, des règles légales et/ou réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent aux assureurs.

Gestion des risques

La gestion des risques formule des avis et recommandations sur les prises de décisions et tout ce qui peut influencer le profil de risque d'Integrale. Elle se charge des évaluations quantitatives et qualitatives des risques, combine des approches bottom-up et top-down pour émettre des

analyses qui réconcilient tous les angles d'approche. Elle s'occupe également de la coordination du projet Solvabilité II dont le processus ORSA.

Commissaire agréé

À l'instar des autres compagnies d'assurance, Integrale est soumise à la législation relative au secteur des assurances. La BNB, en tant qu'organe de tutelle, exerce son contrôle sur les activités de la Caisse commune. Cette même législation impose la désignation d'un commissaire agréé qui, outre sa mission générale, fait régulièrement rapport au Comité d'audit et de risques et à la BNB sur la situation financière et la gestion de l'entreprise.

Le Commissaire agréé par la BNB est PwC, Réviseur d'entreprises SCCRL, représenté par Isabelle Rasmont, Réviseur d'entreprises.